



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2012

GROUPE HENRI MAIRE

30 Juin 2012

COMPTES CONSOLIDES RESUMES

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS AU 30/06/2012	4
RAPPORT DE GESTION 1 ^{er} SEMESTRE 2012	32
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36
ATTESTATION	39

Activité du Groupe HENRI MAIRE

La société et ses filiales constituent un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2011
Ecart d'acquisition nets		52	52	52
Immobilisations incorporelles nettes		602	602	326
Actifs biologiques	3.1	3 701	3 444	4 442
Immobilisations corporelles nettes		1 846	2 051	1 785
Autres actifs financiers non courants		177	119	176
Impôts différés actifs	5.2.3	163	149	279
Total actifs non-courants		6 541	6 417	7 060
Stocks	3.2	12 775	12 053	13 955
Clients		1 337	1 854	1 118
Autres actifs courants		1 360	952	1 540
Actifs financiers courants	3.3	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.3	2 693	743	1 623
Total actifs courants		18 165	15 602	18 236
Total actifs		24 706	22 019	25 296

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2011
Capital	4.1	9 760	9 760	9 760
Primes liées au capital		0	0	0
Réserves consolidées		-3 333	249	258
Résultat net part du groupe		571	- 3 582	-1 700
Capitaux propres part du groupe		6 998	6 427	8 318
Intérêts minoritaires		0	0	1
Capitaux propres de l'ensemble		6 998	6 427	8 319
Dettes financières non courantes (<i>Note 1</i>)	4.2	9 642	8 080	8 380
Provisions et autres passifs non courants		1 198	964	1 043
Impôts différés passifs	5.2.3	163	149	387
Total passifs non-courants		11 003	9 193	9 810
Provisions courantes		196	493	753
Fournisseurs		2 149	1 455	2 178
Autres passifs courants		4 076	3 652	3 878
Autres passifs financiers courants		284	799	358
Total passifs courants		6 705	6 399	7 167
Total capitaux propres et passifs		24 706	22 019	25 296

Note 1 : le montant des dettes financières non courantes intègre 3 850 k€ de compte courant de l'actionnaire majoritaire Henri Maire Développement au 30 juin 2012 (1 250 k€ au 31 décembre 2011).

2. ETAT DE RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2011
Ventes de marchandises <i>(Note 1)</i>		7 321	17 078	8 474
Autres produits de l'activité		322	878	360
Produits des activités ordinaires		7 643	17 956	8 834
Coût des marchandises vendues		-2 438	-2 805	-2 441
Marge commerciale		5 205	15 151	6 393
Charges de personnel		-4 593	-10 713	-5 658
Autres charges et produits opérationnels courants		-648	-3 933	-954
Impôts et taxes		-618	-1 303	-603
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions		-654	-798	-822
Charges nettes liées aux amortissements et provisions		-355	-607	-282
Résultat opérationnel courant		-1 009	-1 405	-1 104
Autres charges et produits opérationnels non courants	5.1	1 763	-2 038	-374
Variation de la juste valeur des actifs biologiques			221	
Résultat opérationnel		754	-3 222	-1 478
Coût de l'endettement net		-183	-358	-163
Résultat des activités avant impôt		571	-3 580	-1 641
Impôts sur les bénéfices	5.2	0	-2	-61
Résultat net de l'ensemble consolidé		571	-3 582	-1 702
Dont part revenant aux minoritaires		0	0	-2
Dont Résultat Net Part du Groupe		571	-3 582	-1 700
Résultat net par action (en euros)		0.10	-0.62	-0.29

Note 1 : en 2011, le montant des ventes de marchandises intègre 645 k€ réalisés au titre de l'activité restauration cédée au 30/06/2011.

3. ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	571	-3 582	-1 702
Ecart de conversion	0	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	571	-3 582	-1 702
Dont part du groupe	571	-3 582	-1 700
Dont part revenant aux minoritaires	0	0	-2

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes Liées au capital	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2010	9 760	4 713	-4 455	10 018	3	10 021
Variation de capital		-4 713	4 713			
Dividendes versés						
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			-3 582	-3 582		-3 582
Variation de périmètre					-3	-3
Variation de % d'intérêts			-9	-9		-9
Au 31 décembre 2011	9 760	0	-3 333	6 427	0	6 427
Dividendes versés						
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			571	571		571
Variation de % d'intérêts						
Au 30 juin 2012	9 760	0	-2 762	6 998	0	6 998

5. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2011
Résultat net de la période part du groupe	571	-3 582	-1 700
part des minoritaires	0	0	-2
Charges nettes liées aux amortissements, provisions et abandons de créances	-1 989	454	483
Variations des impôts différés	0	-48	60
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs non courants	-4	-862	-784
Variation de la juste valeur des actifs biologiques		-221	
Capacité d'autofinancement (Note 1)	-1 422	-4 259	-1 943
Variation du besoin en fonds de roulement	735	1 064	263
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-687	-3 195	-1 680
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-529	-1 434	-544
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	119	2 388	1 004
Variations de périmètre (nettes de trésorerie)			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-410	954	460
Dividendes versés			
Augmentation de capital			
Variation des comptes courants d'actionnaires (Note 2)	2 600	1 250	1 114
Variation des dettes financières (Note 2)	447	-616	-622
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 047	634	492
Variation de la trésorerie nette	1 950	-1 607	-728
Trésorerie à l'ouverture	743	2 350	2 350
Trésorerie à la clôture	2 693	743	1 622
Détail de la trésorerie nette	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 693	743	1 623
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court-terme			-1
Total	2 693	743	1 622

Note 1: Au 30 juin 2012, hors incidence des coûts de restructuration engagés sur le semestre pour un montant de 297 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 125 k€. Cette capacité d'autofinancement est retraitée de l'incidence des abandons de créances comptabilisés pour un montant de 2 000 k€ au 31 juin 2012.

Sur l'exercice 2011, hors incidence des coûts de restructuration et hors dépréciation de stocks, la capacité d'autofinancement générée par l'activité était négative de 1 327 k€ au 31 décembre 2011 et de 1 182 k€ au 30 juin 2011.

Note 2: Ces montants correspondent à la mise en place de la recapitalisation du groupe et d'un crédit bail immobilier dont les modalités sont décrites ci-après.

Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers du 1^{er} semestre 2012.

Hors incidence des coûts de restructuration engagés sur le semestre pour un montant de 297 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 125 k€, soit une amélioration de 202 k€ par rapport à la capacité d'autofinancement dégagée par l'activité au 31 décembre 2011 et de 57 k€ par rapport à celle déterminée sur la même période, soit au 30 juin 2011.

Cette capacité d'autofinancement négative est cependant compensée pour partie par la variation positive du BFR liée à l'activité qui est positive de 735 k€. Cette variation du BFR est à comparer avec une variation négative du BFR normatif (hors dépréciations de stocks) de 846 k€ au 31 décembre 2011 et positive de 263 k€ au 30 juin 2011.

L'incidence détaillée de la variation du BFR liée à l'activité sur le 1^{er} semestre 2012 est la suivante :

en milliers d'euros	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2011
Incidence de la variation des stocks bruts	-722	-856	-717
Incidence des dépréciations de stocks		1 910	
Incidence de la variation des clients et autres créances nets	99	360	508
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	1 358	-350	472
Total	735	1 064	263

Sur l'exercice 2011, une dépréciation des stocks de vins en fonction de leurs perspectives d'écoulement pour les millésimes les plus anciens, d'un montant de 645 k€, avait été constituée. Des pertes sur des vins détruits ou écoulés en distillerie, pour un montant de 1 265 k€, avaient également été enregistrées sur l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces provisions et pertes résultent de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins.

Ces provisions n'ont pas fait l'objet de variations significatives sur le 1^{er} semestre 2012.

Au total, la variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe est négative à hauteur de 687 k€ au 30 juin 2012, soit une amélioration de 2 508 k€ par rapport aux 3 195 k€ enregistrés en 2011 et de 993 k€ par rapport à celle déterminée sur la même période, soit au 30 juin 2011.

Les investissements opérationnels du Groupe se sont élevés à 529 k€, contre 544 k€ sur la même période en 2011. Ils ont concerné principalement les vignes (replantation et matériel agricole) et le commerce (fichiers clients). Des investissements corporels sur les chais sont prévus au second semestre 2012.

Nets des cessions d'actifs, ils représentent au 30 juin 2012 une sortie nette de trésorerie de 410 k€.

Sur le 1^{er} semestre 2011, les cessions d'actifs, nets des investissements opérationnels du Groupe, avaient généré un gain de trésorerie de 460 k€ qui résultait principalement de la cession de l'activité de restauration et des actifs immobiliers associés.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est positive de 3 047 k€. Cette évolution reflète les effets du plan de recapitalisation du Groupe négocié depuis la fin de l'exercice

2011 et concrétisé par la signature, le 21 février 2012, d'un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010.

Ainsi, l'aménagement du plan de restructuration de la dette financière du Groupe s'est notamment traduit sur le 1^{er} semestre 2012 :

- par des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 2 600 k€,
- par des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires comptabilisés au 30 juin 2012,
- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle,
- et par une opération de cession bail portant sur des biens immobiliers réalisée au 30 juin 2012 pour un montant net de 438 k€.

Le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, se traduit par une variation positive de la trésorerie de 1 950 k€ principalement issue des effets du plan de recapitalisation du Groupe.

À l'issue des opérations du 1^{er} semestre 2012, la trésorerie nette s'élève à 2 693 k€.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (EXTRAITS)

Les comptes consolidés résumés du premier semestre 2012 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Conseil d'Administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée à Boichaïlles – 39600 ARBOIS.

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

1. COMMENTAIRES SUR L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE ET FAITS MARQUANTS DU 1^{er} SEMESTRE 2012.

Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité prévue sur les exercices 2012 et 2013, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012.

Ce nouvel accord prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les principales incidences de cette nouvelle restructuration financière reprises dans cet avenant n°2 sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 k€ ont été comptabilisés au 30 juin 2012 en produits opérationnels non courants. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€. A l'issue de ces opérations la dette bancaire résiduelle, dont les modalités de remboursement ont été réaménagées, s'élève à 5 148 k€ au 30 juin 2012 et est classée en totalité dans la catégorie des passifs financiers non courants ;
- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de vieillissements résiduels ;
- un apport de financement par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, d'un montant de 2 600 k€, portant ainsi son avance en compte-courant à 3 850 k€, ce dernier étant bloqué à hauteur de 3 500 k€ jusqu'au 5 janvier 2015. Cette avance est classée en passifs financiers non courants au 30 juin 2012 ;
- et par la réalisation d'une opération de cession bail portant sur des biens immobiliers du Groupe. Cette opération, réalisée fin juin 2012, a généré un apport de trésorerie d'un montant net de 438 k€.

Sur le plan des activités opérationnelles, le Groupe a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial. L'incidence de ces mesures sur le résultat opérationnel du Groupe est négative de 297 k€ au 30 juin 2012.

Ainsi, les comptes consolidés du 1^{er} semestre 2012 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place et le plan de recapitalisation du Groupe et d'autre part, la reprise progressive de l'activité prévue à compter de l'exercice en cours.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés résumés du premier semestre 2012 du groupe HENRI MAIRE sont établis en conformité avec le référentiel comptable international (IFRS) telles qu'adopté par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés résumés du premier semestre 2012 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 et les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2012. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

Les comptes semestriels sont établis selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour la préparation des comptes annuels.

Les notes annexes des états financiers consolidés au 30 juin 2012 sont présentées de façon résumée, conformément à la norme IAS 34 – Information Financière intermédiaire. Elles ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice au 31 décembre 2011.

2.1.1 Evolution du référentiel comptable : nouvelles normes, interprétations et amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2012.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2012

Les nouvelles normes, amendements et interprétations qui s'appliquent au Groupe HENRI MAIRE depuis le 1er janvier 2012 se limitent à l'amendement d'IAS 7 sur les informations à fournir en cas de changement de méthode d'évaluation des actifs financiers.

L'application de ce texte n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe en 2012.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire postérieurement à 2012

Les normes applicables à compter du 1er janvier 2013 ou 2014 (sous réserve d'adoption par l'Union européenne), sont les suivantes :

- l'amendement d'IAS 1 sur la présentation des gains et pertes enregistrés en capitaux propres ;

- les normes IFRS 10, IFRS11 et IFRS 12 sur la consolidation, redéfinissant la notion de contrôle exercé sur une entité, supprimant la possibilité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités sous contrôle conjoint, seule la méthode de consolidation par mise en équivalence étant admise, et complétant les informations requises dans l'annexe aux comptes consolidés.

- les amendements de la norme IAS 19 relative aux engagements en matière d'avantages au personnel.

L'application de ces textes n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.2 Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004.

Pour rappel, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 et les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'était conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe avait retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS:

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs,
- Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004.
- Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.
- La méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des actifs biologiques qui ont été comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente selon les principes de la norme IAS 41.

2.2 BASES D'EVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs biologiques et des dettes financières qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses significatives réalisés par la société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des engagements de retraite (*note 2.7.11*) ;

- La valorisation des actifs biologiques (*note 2.7.5*) ;
- Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (*note 2.7.4*) ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks (*note 2.7.7*) et des créances clients (*note 2.7.8*) ;
- Les dettes financières renégociées (*note 2.7.13*).

La dette bancaire du Groupe est enregistrée aux conditions de marché, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation. Le taux d'intérêt effectif de la dette a été déterminé par référence aux conditions du nouvel avenant signé le 21 février 2012.

Cependant, compte tenu du plan de développement et de réorganisation mis en place au sein du Groupe, ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles Henri MAIRE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque Henri MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

2.4 HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

2.5 METHODES DE CONVERSION

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 30 juin 2012.

2.6 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETE	TYPE SOCIALE	SIEGE SOCIAL N°Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTRÔLE	METHOD E CONSO
HENRI MAIRE	SA	Arbois 625580279	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 778539430	Exploitation vignes	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	100,00	100,00	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	100,00	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	100,00	100,00	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 762202202	Commerce vins	100,00	100,00	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	100,00	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl (RFA)	Commerce vins	100,00	100,00	IG

SCV : Société civile viticole,
IG : méthode d'intégration globale

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur la période.

2.7 METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

2.7.1 Ecarts d'acquisition (Goodwill)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 Révisée et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Au 30 juin 2012, ce poste est constitué par les fonds de commerce historiques exploités par le groupe (52 k€).

2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ayant une durée d'utilité déterminable, elles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les coûts d'acquisition ou de développement de fichiers clientèle engagés depuis le 1er janvier 2010 sont immobilisés.

Ainsi, les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées essentiellement de logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans.

2.7.3 Immobilisations corporelles (hors actifs biologiques)

Les immobilisations corporelles (hors actifs biologiques) du groupe HENRI MAIRE correspondent essentiellement aux constructions, matériels et installations destinés à l'activité de production, d'élevage et de distribution des vins issus du vignoble exploité par le Groupe.

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des actifs biologiques est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont ainsi évaluées à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.

2.7.4 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, notamment les écarts d'acquisition.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

2.7.5 Actifs biologiques

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées. Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Ainsi, pour chaque appellation (Arbois, côte du Jura, château-chalon, étoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum en appliquant un abattement sur les dites valeurs de 50 % pour l'appellation Arbois et de 10 % pour les autres appellations.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

période	Phase de la vigne	valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'an 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des vignobles exploités par le Groupe avaient été révisées au 31 décembre 2010 en appliquant des coefficients d'abattement aux valeurs moyennes retenues pour valoriser le vignoble selon la méthode décrite ci-dessus. Ces hypothèses avaient été reconduites en 2011.

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des vignobles exploités par le Groupe n'ont pas été révisées au 30 juin 2012. La juste valeur des actifs biologiques est donc identique à celle retenue au 31 décembre 2011.

2.7.6 Actifs financiers non courants

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

2.7.7 Stocks et en-cours

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance (apports extérieurs ou vins produits par le Groupe) et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,
- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

La norme IAS 23 amendée sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'a pas modifié le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits " en grande quantité de manière répétitive " n'entrant pas dans son champ d'application.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

En raison de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins, cette valeur de réalisation a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins les plus anciens, en appliquant pour chaque millésime en stock un taux progressif de décote à compter de la quatrième année suivant celle de la récolte.

2.7.8 Créances clients

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées dès que des difficultés de recouvrement apparaissent.

2.7.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur valeur de marché.

Les découverts sont exclus de la notion de « trésorerie et équivalents de trésorerie » et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

2.7.10 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe HENRI MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

2.7.11 Provisions et autres passifs non courants

Ils sont constitués des engagements de retraite et des dettes d'exploitation à plus d'un an.

Provision pour engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels ne font pas l'objet d'étalement et sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels pour chaque collègue et de mortalité ;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2011) ;
- Taux de charges sociales : 47.20 % pour les cadres, 45.20 % pour les non-cadres et 43.09 % pour les VRP (taux identiques à ceux retenus en 2011) ;
- Un taux d'actualisation de 4 % a été retenu en 2012 (taux de 3.52 % en 2011).

Cette provision s'élève à 758 k€ au 30 juin 2012.

Dettes d'exploitation à plus d'un an

Il s'agit

- de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement ;
- et des dettes sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés pour un montant de 275 k€.

2.7.12 Provisions courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

2.7.13 Dettes financières

Dans le cadre du plan de restructuration de la dette financière du Groupe, les négociations avec les organismes bancaires avaient permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un 1^{er} avenant à ce protocole d'accord avait été signé le 10 juin 2011.

Comme évoqué dans la partie relative aux faits marquants du 1^{er} semestre 2012, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012. Cet accord prévoit des apports complémentaires de financement de la part de l'actionnaire principal, une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme de nouveaux abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Cette restructuration de la dette bancaire du Groupe a été effectuée avec l'ensemble des établissements bancaires.

S'agissant d'une renégociation globale de la dette du Groupe entraînant une modification substantielle des termes et conditions des contrats initiaux, les dettes financières ayant fait l'objet de cette renégociation ont été évaluées, selon les modalités suivantes :

- La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 5 148 k€ au 30 juin 2012, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le taux d'intérêt effectif de la dette a été déterminé par référence aux conditions du nouvel avenant signé le 21 février 2012.

Cette analyse a conduit le groupe à retenir un taux d'intérêt effectif de 4.5 % pour le calcul de la juste valeur de la dette correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié.

- Les autres données constitutives de la restructuration du passif bancaire n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Les dettes abandonnées par les établissements bancaires en 2010 avec clause de retour à meilleure fortune ne présentent pas un caractère significatif (657 k€) et sont liées à la survenance d'évènements futurs incertains. En conséquence, ces dettes n'ont pas été évaluées et enregistrées au passif du bilan consolidé au 30 juin 2012. Les abandons de créances avaient été comptabilisés en produits opérationnels non courants au 31 décembre 2010. Un traitement comptable identique a été appliqué pour les nouveaux abandons de créances d'un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires avec clauses de retour à meilleure fortune dans le cadre de l'avenant signé le 21 février 2012. En effet, les conditions dans lesquelles ces clauses seraient applicables ne sont pas réunies à la date du présent rapport. Cette situation sera réexaminée périodiquement étant précisé que les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE à un prix par action supérieur à 3.40 €, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€.

Les dettes financières ainsi évaluées sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants. Ce poste intègre notamment les avances en compte-courant de l'actionnaire principal pour un montant de 3 850 k€ ;
- Emprunts et dettes financières court terme et crédits court terme de trésorerie, qui sont classés en passifs courants.

2.7.14 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs en consolidation, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté.

Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable.

Au 30 juin 2012, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires du semestre.

Par ailleurs, le niveau global des impôts différés actifs du Groupe a été limité à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés.

2.7.15 Produits des activités ordinaires

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

2.7.16 Soldes intermédiaires du compte de résultat

Coût des marchandises vendues

Les variations de stocks de marchandises et les frais de transports sur achats et ventes sont pris en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues ainsi que les coûts de transports sur ventes.

Résultat opérationnel courant

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Autres charges et produits opérationnels non courants

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Cette ligne comprend en particulier, les résultats des cessions d'actifs, les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées, les coûts directement ou indirectement liés au plan de restructuration et de recapitalisation, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Variation de la juste valeur des actifs biologiques

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Dans le cadre de la consolidation de la situation financière du groupe, des cessions d'actifs opérationnels portant notamment sur des parcelles de vignes avaient été réalisées sur l'exercice 2011. Ces opérations ont eu une incidence directe sur la superficie des actifs biologiques inscrits à l'actif du bilan. En conséquence, pour une meilleure appréciation de la variation de la juste valeur des actifs biologiques sur l'exercice 2011, le résultat de cession des parcelles de vignes est présenté pour l'exercice considéré sur la même ligne du compte de résultat que celle faisant apparaître la variation de la juste valeur des actifs biologiques à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

2.7.17 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels.

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

Les secteurs présentés par le Groupe reflètent l'organisation choisie par le décideur et l'information sectorielle est ventilée par canal de distribution et par zone géographique.

3. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF (EXTRAITS)

3.1 ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué du vignoble exploité par le Groupe d'une superficie de 286 hectares.

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Variation de la juste valeur	Augmentation en valeur nette	Diminution en valeur nette	30.06.2012
Actifs biologiques	3 444		257		3 701

Les accroissements du poste « actifs biologiques » résultent des plantations de vignes en 2012. Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des vignobles exploités par le Groupe n'ont pas été révisées au 30 juin 2012. La juste valeur des actifs biologiques est donc identique à celle retenue au 31 décembre 2011 (cf. note "1.8.5 Actifs biologiques").

3.2 STOCKS

(en milliers d'euros)	Montant brut	Provisions	30.06.2012 montant net	31.12.2011 montant net
Matières sèches et autres stocks	984	170	814	610
En-cours de plantation	1 008		1 008	0
Stocks de vin et alcools	12 110	1 157	10 953	11 443
TOTAL	14 102	1 327	12 775	13 238

Le montant des dépréciations et pertes sur stocks de vins et alcools résulte des principes exposés dans la note "2.7.7 Stocks et en cours".

3.3 ACTIFS FINANCIERS ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30.06.2012	31.12.2011
Autres titres immobilisés	39	30
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	135	86
Actifs financiers non courants	177	119
Autres valeurs mobilières Disponibilités	2 693	743
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 693	743

Les causes de la variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe sont exposées dans la note **“Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée”** et dans la note sur les faits marquants de la période.

Il est rappelé que la trésorerie de clôture indiquée dans le tableau des flux de trésorerie est un montant de trésorerie nette des soldes créditeurs bancaires.

4. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF (EXTRAITS)

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société HENRI MAIRE s'élève à 9.759.812 € au 30 juin 2012. Il est divisé en 5.741.066 actions d'une valeur nominale de 1,70 €.

Aucune modification n'a eu lieu sur la période.

La société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02% du capital et 89,08% des droits de vote de cette société.

4.2. PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	30.06.2012	31.12.2011
Dettes financières à + 1 AN	5 792	5 060
Compte courant HMD	3 850	3 020
Dettes financières non courantes	9 642	8 080
Crédits de trésorerie		
Emprunts et dettes financières diverses	284	799
Autres passifs financiers courants	284	866

Cette évolution des passifs financiers reflète les effets du plan de recapitalisation et de restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont exposées dans la note **“Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée”** et dans la note sur les faits marquants du 1^{er} semestre 2012.

Enfin, la dette bancaire renégociée au cours de l'exercice a été évaluée selon les principes décrits dans la note 2.7.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE pour un montant de 3 850 k€ au 30 juin 2012 qui figure dans le poste de dettes financières non courantes est bloqué jusqu'au 1^{er} janvier 2015 à hauteur de 3 500 k€ suite aux accords signés en février 2012.

5. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE RESULTAT GLOBAL (EXTRAITS)

5.1. RESULTAT OPERATIONNEL

5.1.1. Autres charges et produits opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	30.06.2012	31.12.2011
Plus moins values sur cessions d'actifs	4	862
Coûts de restructuration liés au personnel	-297	-1 022
Abandons de créances	2 000	
Provision pour dépréciation de stocks		-1 910
Autres coûts opérationnels non courants	56	32
Autres charges et produits opérationnels non courants	1 763	-2 038

Sur l'exercice 2011, le plan de réorganisation du Groupe et les décisions qui y sont associées ont occasionné des coûts de restructuration dont l'impact global net sur le résultat opérationnel du Groupe est une charge de 2 932 k€.

Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité prévue sur les exercices 2012 et 2013, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012.

Ce nouvel accord prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Ces abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune qui représentent un montant de 2 000 k€ ont été comptabilisés au 30 juin 2012 en produits opérationnels non courants ;

Sur le plan des activités opérationnelles, le Groupe a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial. L'incidence de ces mesures sur le résultat opérationnel du Groupe est négative de 297 k€ au 30 juin 2012.

5.2. IMPÔTS SUR LES BENEFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

5.2.1. Analyse de la Charge d'impôt de la période

(en milliers) d'euros)	30..06.2012	31.12.2011
Impôt exigible		50
Imposition différée		-48
Charge d'impôt comptabilisée en résultat	-	2
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	-	-
Taux d'imposition effectif	0 %	0 %

Sur le 1^{er} semestre 2012, le niveau global des impôts différés actifs du Groupe a été limité à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés.

5.2.2. Analyse du taux d'imposition effectif

(en milliers d'euros)	30.06.2012	%	31.12.2011	%
Résultat avant impôt.....	571		-3 400	
Impôt théorique	190	33,33%	-1 133	33,33%
Effet de la limitation des IDA	-102		95	
Déficits fiscaux utilisés	-190			
Différences permanentes (net)			50	
Effet des déficits fiscaux non activés	8		931	
Autres retraitements de consolidation	94		55	
Charge d'impôt effective	0	0 %	2	0 %

5.2.3. Actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	30.06.2012	31.12.2011
Marge sur stocks	-30	-30
Différences temporaires	-59	-84
Indemnités de départ à la retraite	252	264
Total impôts différés actifs	163	150
Crédit-bail	53	48
Actifs biologiques	110	102
Total impôts différés passifs	163	150
Position nette	0	0

Le déficit fiscal du Groupe non activé s'élève en base à 8 032 k€ au 30 juin 2012 contre 8 588 k€ au 31 décembre 2011.

Au 30 juin 2012, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires des sociétés du Groupe et le niveau global des impôts différés actifs du Groupe a été limité à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette seule activité. Seuls, les réseaux de distributions sont différenciés, la vente aux particuliers représentant à elle seule plus de 80 % du total des produits des activités ordinaires. Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure opérationnelle de la société.

6.1. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR CIRCUITS DE DISTRIBUTION

6.1.1. Au 30 juin 2012

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres dont export	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	6 710	724	-	209		7 643
Ventes entre canaux de distribution	620				-620	
Total des ventes	7 330	724	-	209	-620	7 643
Marge commerciale	4 935	153	-	117		5 205
Résultat opérationnel courant	-1 178	71	-	98		-1 009
Résultat opérationnel	585	71	-	98		754

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

Compte tenu de l'organisation opérationnelle du groupe, toutes les charges et produits opérationnels non courants sont affectés dans le secteur "Ventes aux particuliers" à l'exception de ceux concernant l'activité restauration sur l'exercice 2011.

6.1.2. Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres dont export	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	15 318	1 369	645	624		17 956
Ventes entre canaux de distribution	1 172				-1 172	
Total des ventes	16 490	1 369	645	631	-1 172	17 956
Marge commerciale	14 017	386	394	354		15 151
Résultat opérationnel courant	-1 878	96	-4	381		-1 405
Résultat opérationnel	-4 475	96	776	381		-3 222

6.1.3. Au 30 juin 2011

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres dont export	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	7 420	561	645	208		8 834
Ventes entre canaux de distribution	592				-592	
Total des ventes	8 012	561	645	208	-592	8 834
Marge commerciale	5 776	99	394	124		6 393
Résultat opérationnel courant	-1 254	-53	95	108		-1 104
Résultat opérationnel	-1 628	-53	95	108		-1 478

6.2. INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en milliers d'euros)	30.06.2012	31.12.2011	30.06.2011
France	7 434	17 558	8 623
Allemagne (Henri Maire gmbh)		-	
Autres zones	209	398	211
Total des ventes	7 643	17 956	8 834

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1. RISQUES DE MARCHÉ

7.1.1. Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et accompagner la reprise de son activité prévue sur l'exercice 2012, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé avec les établissements bancaires le 21 février 2012.

Ce nouvel accord prévoit des apports de financement complémentaires de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont principalement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers. Ces crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2012, l'encours d'emprunt du groupe auprès des établissements financiers s'établit à 6 012 k€ contre 7 609 k€ au 31 décembre 2011 et 7 419 k€ au 30 juin 2011 (*se référer à la note 4.2 sur les passifs financiers*).

L'endettement non courant d'un montant de 9 642 k€ se situe dans la fourchette de maturité à + 1an et comprend le compte-courant souscrit auprès de l'actionnaire principal pour un montant de 3 850 k€.

Les dettes financières renégociées ainsi que le compte-courant de l'actionnaire sont bloqués jusqu'au 1^{er} janvier 2015, les crédits bancaires non amortissables étant bloqués jusqu'au 31 décembre 2018.

Les dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme à l'exception

- de la dette sur les apports des viticulteurs
- et des dettes sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés pour un montant de 275 k€.

7.1.2. Risque de taux

Les passifs financiers du Groupe sont principalement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (*se référer à la note 4.2 sur les passifs financiers*).

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

Au cours de la période, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

7.1.3. Risque de crédit

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à échéance court terme.

7.1.4. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les Créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

7.1.5. Risque de change

L'activité du Groupe en dehors de la zone euro n'est pas développée. Le Groupe n'est donc pas exposé de manière significative au risque de taux de change.

7.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

Ces engagements sont principalement composés de cautions ou garanties données dans le cadre des lignes de financements mises à la disposition du Groupe à la date de clôture et les garanties données aux garanties aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées dans le cadre du protocole signé en juillet 2010 (*se référer à la note 3.2 sur les passifs financiers et à la note sur les faits marquants de la période*). Il s'agit notamment des clauses de retour à meilleure fortune prévues dans les accords bancaires renégociés en 2011 et 2012 dans le cadre des abandons de créances consentis par les établissements financiers (657 k€ en 2010 et 2 000 k€ en 2012).

7.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les apports de fonds propres réalisés par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, ont été inscrits en compte courant conformément à l'avenant du protocole d'accord signé le 21 février 2012 (apport de fonds pour un montant de 2 600 k€ sur le 1^{er} semestre 2012).

Des prestations de management d'un montant de 75 k€ ont été comptabilisées au 30 juin 2012.

Aucune autre transaction significative n'a été conclue par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT. Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur le groupe d'un montant de 3 850 k€ au 30 juin 2012 figure dans le poste de dettes financières non courantes (*se référer à la note 4.2 sur les passifs financiers*).

Rapport d'activité du groupe Henri Maire au premier semestre 2012

Le premier semestre a vu la concrétisation de la recapitalisation du groupe négociée depuis la fin 2011. Au terme de ces opérations et conformément aux annonces qui avaient été faites :

- 2,6 M€ ont été apportés en fin avril par l'actionnaire majoritaire,
- Un abandon de 2 M€ de dettes bancaires a été constaté dans les comptes au 30 juin.
- Un apport de 0,44 M€ par une opération de cession bail immobilier a été finalisé en juin.

Un total de plus de 3 M€ de trésorerie a donc été apporté à la société, dont la dette bancaire a dans le même temps fortement diminué.

L'activité a été très contrastée :

- En ventes à domicile, le bon début d'année a été suivi d'une période très difficile, marquée par une baisse du nombre de cols moyen des commandes enregistrées. De plus, le nombre de vendeurs présents à l'effectif a été inférieur à celui de 2011 entre les mois de janvier et d'Avril.

Dans ces circonstances, les

commandes et le chiffre d'affaires sont en recul sur la période.

Toutefois, depuis la fin avril, le nombre de vendeurs présents à l'effectif est supérieur à celui de la même période en 2011, ce qui ouvre de meilleures perspectives pour le second semestre.

Les actions d'embauche, de formation et de fidélisation des conseillers continuent, une action spécifique de rétention ayant été mise en place durant l'été.

- En ventes auprès des grandes et moyennes surfaces, l'activité est supérieure à celle enregistrée en 2011, année durant laquelle nous avons dû faire face à un manque de produits livrables.

Les foires au vin de septembre représentant une part importante du chiffre annuel, ce n'est qu'à l'issue de celles-ci que la société saura si elle a pu reprendre les parts de marché qu'elle avait été obligée d'abandonner en 2011.

- Enfin, l'évolution des ventes à l'export n'est pas encore significative. Toutefois, une action de développement des principaux marchés en développement a été lancée. Les résultats significatifs sont attendus en 2014.

La politique de réduction des coûts centraux et de structure, tout en renforçant le réseau a porté ses fruits et permis de baisser significativement les frais de structure. Le plan d'action se poursuit en 2012.

La société estime ne plus avoir besoin de céder d'actifs d'exploitation, notamment vinicoles, après les cessions qu'elle a opérées en 2011, et en tout début 2012 avec la cession de terres agricoles non convertibles en vignes qui a été réalisée pour 0,12 M€.

1. Activité du groupe

L'activité consolidée à fin juin 2012 est en retrait de 6,8% par rapport à juin 2011, contre un retard de de 13 % entre juin 2011 et juin 2010.

Le chiffre d'affaires du second trimestre est en hausse de 8% par rapport à celui du premier trimestre.

Les composantes du chiffre d'affaire semestriel sont les suivantes :

- En vente directe, dans un contexte très difficile pour la consommation, les commandes baissent de 9,55% en nombre et de 11 % en valeur. Signalons que, en nombre de commandes enregistrées, le mois de juin a été supérieur à N-1 pour la première fois de l'année, alors que le nombre de vendeurs est repassé au-dessus du niveau de 2011 depuis la fin du mois d'avril.

Le chiffre d'affaire de vente à domicile est en baisse de 9,4% sur le semestre, en ligne avec la baisse des commandes.

L'activité du second semestre dépendra d'une part de l'évolution de la consommation, et d'autre part du maintien de notre performance récente en termes d'embauche et de fidélisation des vendeurs.

- Les ventes à la GMS sont en hausse de plus de 28% sur le semestre. La tendance définitive sera connue à l'issue des foires aux vins de septembre.
- L'activité export reste marginale dans le chiffre d'affaires.

2. Les résultats consolidés.

Le résultat d'exploitation consolidé présente une perte de 1 009 k€ contre une perte de 1 112 k€ en juin 2011.

Comme précisé ci-dessus, le chiffre d'affaires a baissé de 6,8% à périmètre constant.

Il faut noter que les chiffres publiés pour le premier semestre 2011 incluaient le restaurant « la Finette », pour environ 645 k€, activité cédée au 30 juin 2011.

Le taux de marge brute consolidée a légèrement baissé, traduisant essentiellement l'évolution du mix entre les ventes en grandes et moyennes surface et les ventes à domicile, et marginalement la cession de l'activité de restauration.

En dehors de ces facteurs, il n'y a pas de dégradation des marges de production.

Les coûts baissent très fortement (plus de 1,3 M€ de baisse, hors dotations), en raison d'une part de l'effet des mesures de réduction des frais centraux, et d'autre part d'une réduction des coûts commerciaux, après une année 2011 qui avait connu des coûts non récurrents de lancement du programme CRM.

Le résultat exceptionnel est marqué par :

- D'une part le produit lié aux abandons de 2 M€ consentis par les établissements de crédit dans le cadre de la restructuration financière de l'entreprise.
- Des charges exceptionnelles dues au programme de réduction des coûts, et au dénouement des opérations de contrôles fiscaux et sociaux entamés en 2011, pour un montant conforme à la provision qui avait été constituée en 2011.

Dans ce contexte, le résultat net est positif et s'établit à 571 k€.

2.1. La société Henri Maire

Son résultat d'exploitation est en perte de 1 080 k€ contre 1 036 k€ en 2011.

L'analyse des comptes est la même que celle des comptes consolidés ci-dessus exposée, l'activité étant essentiellement marquée par un manque de chiffre d'affaires, qui n'a pu être totalement compensé par une marge d'un très bon niveau, et des coûts fixes en forte baisse.

Le résultat net est positif et se monte à 442 k€, contre une perte de 1.684 k€ en juin 2011.

Après avoir investi sur le vignoble durant le premier semestre, la société a poursuivi son programme d'investissement dans le chai et les vignes.

A ce titre, seront notamment installés durant l'été plus de 350 k€ de nouveaux matériels, dont des cuves de vinification, un filtre tangentiel, et des lots de fûts, qui seront en grande partie installés pour les prochaines vendanges.

Les investissements commerciaux se sont poursuivis, mais la conduite du projet CRM a été internalisée, ce qui a conduit à réduire son coût de déploiement.

2.2. Résultats des filiales

- La **société civile viticole des domaines Henri Maire** a connu une activité très soutenue

12 hectares ont été replantés en 2012.

Le résultat est de 65 K€ contre -77 K€ en 2011.

- Les sociétés **Auguste Pirou** et **Michel Tissot & Fils** ont connu une forte reprise de leur activité.

Ces sociétés sont en phase de reconquête des parts de marché qu'elles avaient perdues en 2011. L'analyse des performances des foires aux vins du mois de septembre permettra de savoir si cet objectif est atteint.

La société Pirou affiche un résultat net en perte de 9 k€, contre une perte de 39 k€ en juin 2011.

Tissot est en gain de 46 k€ contre une perte de 8 k€ en juin 2011.

- Deux filiales ont une activité qui est devenue marginale : La **SARL Dherbey**, (60 k€ de facturation) et la **SARL GEVIN** (19 k€ de facturation).

3. Perspectives de la société pour l'ensemble de l'exercice

Depuis avril, le nombre de vendeurs est significativement supérieur à celui de n-1. Des mesures spécifiques ont été mises en place pour conserver cette avance au premier septembre, et être dans les meilleures conditions pour aborder le dernier trimestre.

Parallèlement, l'activité en grandes et moyennes surfaces est sur une tendance nettement haussière. Le mois de septembre nous fixera sur l'atteinte de nos objectifs.

Les perspectives de vente de la société semblent donc meilleures qu'en début d'année.

En revanche, la météo capricieuse du printemps et du début d'été annonce une vendange moins abondante qu'en 2011.

La trésorerie nette du groupe s'élevait au 30 juin dernier à 2.693 k€, selon le tableau ci-dessous :

Détail de la trésorerie nette	30.06.2012	30	30.06.2011	31.12.2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 693		1 623	743
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court-terme	0		-1	0
Total	2 693		1 622	743

La société n'a pas prévu de cession d'actifs biologiques, les mesures nécessaires ayant été entièrement réalisées en 2011.

Enfin, à la suite du refinancement ayant eu lieu en début 2012, l'analyse de la dette nette bancaire, hors comptes courants des associés est la suivante :

Détail de la dette bancaire nette hors comptes	30.06.2012		30.06.2011	31.12.2011
Courants des actionnaires.				
Dette bancaire non courante	5 792		7 061	6 830
Dette bancaire courante	219		357	779
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 693		1 622	743
Total	3 318		5 796	6 866

Rapport des Commissaires aux Comptes

Sur l'information financière semestrielle

HENRI MAIRE
Société Anonyme
Au capital de 9 759 812,20 €
Château de Boichailles
39600 Arbois

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
2, boulevard de la Tremouille
21000 DIJON

Révision et Finance Cogefor
Expertise Comptable et Commissariat aux
Comptes
103, rue Eisenhower
39100 DOLE

Période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012

Rapport des commissaires aux comptes

Sur l'information financière semestrielle

Société HENRI MAIRE

Période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société HENRI MAIRE, relatifs à la période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte décrit dans la note 1 de l'annexe et dans le rapport d'activité, relatif à la restructuration opérationnelle et financière de la société qui existait déjà à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et postérieurement à la clôture de cet exercice. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas

d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 relative aux faits marquants du 1er semestre 2012 qui expose en particulier la restructuration opérationnelle et financière du groupe.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

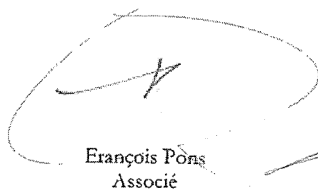
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Dijon et Dole le 29 août 2012

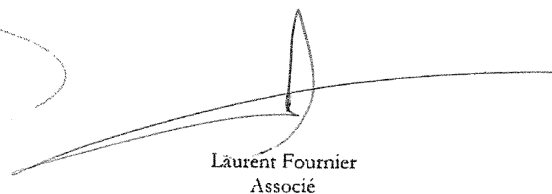
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Révision et Finance
Cogefor



François Pons
Associé



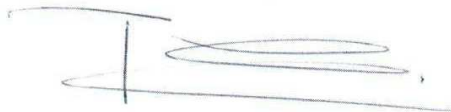
Laurent Fournier
Associé

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DU 30/06/2012

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans sa consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur influence sur les comptes, ainsi que des perspectives pour les six mois restant sur l'exercice.

Fait à Arbois le 8 août 2012

Le Président Directeur Général
Patrick COUPIER



Producteur exclusif du Vin Fou, vin de fête · Propriétaire des plus prestigieux domaines viticoles du Jura

Adresse de correspondance :
Domaines HENRI MAIRE
BP106 39605 Arbois cedex - Jura - France

Tél : 03 84 66 12 34 · Fax : 03 84 66 42 42
Web : <http://www.henri-maire.fr>
E-Mail : info@henri-maire.fr

HENRI MAIRE S.A. au capital de 9 759 812,20 €
Séjour social : Chavoua-Boschalet 39600 Arbois
RC : 408 19 500 842 279 · CCR Dijon - 66 73 B
N° TVA intracommunautaire : FR 784 05680726